

## SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire le huit septembre deux mille vingt-trois

<b>Nombre de conseillers :</b>	En exercice.....	15
	Présents.....	12
	Votants.....	14
	Absents.....	03

**Étaient présents :** Mesdames et messieurs ANTIGNY Valérie, BARDOUX Vanessa, BARTHELEMY Karine, BROSSARD Sophie, COGNARD Karine, DE FARCY DE PONTFARCY Astrid, MARCHAIS Caroline, LE GOFF Philippe, PENINON Jean-Pierre, PLAULT Patrick, VAN DAMME Lionel, WOZNY Philippe

**Absents excusés :**

M. MINAULT Vincent – Pouvoir donné à Mme BARDOUX Vanessa  
M. BERGER Jean-Hugues - Pouvoir donné à M. PENINON Jean-Pierre

**Absent :**

ROL Théo

**Secrétaire de Séance :** VAN DAMME Lionel

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

#### Le Conseil municipal

- Approuve le compte rendu de la séance précédente

### 2023/08 – n°1 Adoption du règlement intérieur de la Commune de Pernay

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les Droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le Décret n° 88.145 du 15 février 1988 "Dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale",  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.  
Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 et le code du travail livre 2 titre III relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail,

Monsieur le maire expose la nécessité, pour la Collectivité, de se doter d'un règlement commun s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Ce projet de règlement intérieur a pour but, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la Collectivité, de gestion du personnel, de discipline, de mise en œuvre du règlement.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal, d'adopter le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente note.

Ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la Commune de Pernay.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Adopte, à l'unanimité,** le règlement intérieur de la Commune de Pernay, tel que présenté en pièce jointe.

<b>2023/08 – n°2 Proposition achat de terrain parcelle ZM 32</b>
--

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la Mairie a reçu un courrier d'un notaire indiquant que dans le cadre du règlement d'une succession, il est proposé à la Mairie l'acquisition de la parcelle ZM 32, lieu-dit les Près Chevallier, d'une superficie totale de 6040 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est située à côté de la station d'épuration.

Le notaire souhaite savoir si la Commune serait intéressée afin d'acheter cette parcelle, et dans l'affirmatif, à quel prix ?

M. le Maire demande l'avis de son Conseil Municipal.

Il est précisé que le terrain est situé en zone N.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Indique, à l'unanimité,** être intéressé par l'acquisition de la parcelle ZM 32,

**Propose, à l'unanimité,** l'acquisition de la parcelle ZM 32, lieu-dit les Près Chevallier, d'une superficie totale de 6 040 m<sup>2</sup>, pour le montant de 6 000 € soit environ 1 € du mètre carré.

Précise qu'un courrier sera adressé au notaire afin de lui proposer l'achat de cette parcelle au prix de 6 000€.

#### **Informations diverses**

M. le Maire rappelle les dates des inaugurations :  
Agrandissement du groupe scolaire : 30 septembre 2023 à 11 h 00  
Aménagement du bois Dubreuil : 14 octobre 2023 à 10 h 00

M. le Maire indique que le jury du fleurissement est passé sur la Commune à la fin du mois d'août.

Patrick PLAULT signale des problèmes d'éclairage dans la salle des fêtes. Une étude est cours.

Vanessa BARDOUX fait part que des problèmes sur les transports scolaires persistent. M. le Maire indique qu'un point sera fait fin septembre / début octobre.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 13 octobre 2023 à 18 h 45

**La séance est levée à 19 h 45**